



Proprio tarée/ Pas confiance sur ma caution/ J'ai UN loyer impayé

Par **JJackie405**, le 10/05/2023 à 13:45

Bonjour - rnrnrnrnJe suis dans un 2 pièces meublé depuis + de 6 mois et la propriétaire m'a montré sa face cachée. Elle n'avait pas eu le temps de faire l'état des lieux, et on l'a fait vite fait ensemble. Elle m'avait dit de noter et lui envoyer les choses qui n'allaient pas quand je les découvrirais. Ce que j'ai fait le lendemain et même dans la journée où j'ai emménagé. Jusqu'à tout va bien. Elle s'est engagée à réparer le pommeau/barre de douche, le bvar ds le jardin, le volet velux/store, etc des petites choses mais importantes. Au fur et à mesure elle s'est transformée (Genre bi-polaire ou Eilsheimer) et a retourné TOUT le scénario. Comme quoi c'est moi qui avais sûrement fait exprès de "casser ci ou ça".. bref la mauvaise foi reincarner j'en croyais pas mes yeux. Elle m'a fait bloquer 7 RDVs, sur mon temps de travail et est venue "bidouiller" avec son copain.... ou juste "Regarder". Elle refuse d'acheter ou faire intervenir un professionnel du coup à 5-6 reprises ça ne fonctionnait pas et tout est au même point. J'ai laissé tomber car elle m'envoie des 3-4 pages de mail hyper dans l'affect alors que j'écris une ligne clairement "Merci de venir avec un professionnel pour le thermostat douche, plombier, acheter un nouveau velux car il ne fonctionne pas, réparer les lamelles du bar, etc.) Du coup j'ai abandonné. Vu que je n'ai plus confiance en cette folle, et qu'elle a 2 mois de caution (2K) et que je guette au plus vite un nouvel appartement (très très difficile à trouver ds ma région) j'ai SAIS que ce n'est pas LEGAL, mais pour me "protéger" moi et ne pas perdre de l'argent sur ma caution, il y a 1 mois de loyer que je n'ai pas payé... et j'essaie de gagner du temps. Or elle m'a fait 2 relances déjà en prévenant celui qui s'est porté caution (Qui est de mon côté et qui me comprend). Je ne veux pas voler quelque chose, mais je veux pouvoir partir sans payer mon dernier loyer si je trouve un appartement, et pas qu'elle me retienne quelque chose ce soit sur les 1000 restants car l'appartement est impeccable, mais vu la folle totale de mauvaise foi elle serait capable de me déduire des choses et je ne peux plus mentalement vivre l'affrontement... et vous savez tous que ça va être une tannée de se battre avec elle si elle décide de garder 300

ou 500 ou 600 euros que sais-je sur ma caution. rnrnQu'est-ce que je risque ? Comment faire ? Je ne peux plus être perdante face à autant de mauvaise foi et je suis dans une région où les propriétaires ont très mauvaise réputation et abusent énormément. Je tiens à préciser qu'elle a aussi une agence de loc. C'est la propriétaire et directrice de l'agence (Son agence a son ex mari).

Par **JJackie405**, le **10/05/2023 à 22:52**

a-t-elle le droit de m'avoir pris 2 mois de caution ? Et puis je - même si j'imagine bien que ce n'est pas légal- lui dire de garder un des 2 mois de caution en guise de mon loyer vu que "j'ai du mal à payer" et qu'il lui restera de toute manière un mois entre les mains.... ?